

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 JUIN 2017

Délibération n° D-2017-296

Réhabilitation du chemin des Brouettes - Convention de
partenariat avec le CSC de Souché

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/06/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 26/06/2017

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Générale des Services

Réhabilitation du chemin des Brouettes - Convention de partenariat avec le CSC de Souché

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le chemin des Brouettes se situe dans le quartier de Souché, le long de la rivière le Lambon, entre la rue du vieux Puits et la rue des Impasses. Il est inscrit dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et fait partie des itinéraires du chemin communal du 3ème millénaire. Depuis de nombreuses années, les murets qui bordent le chemin sont éboulés à plusieurs endroits, ce qui rend son parcours dangereux.

En 2002, la Ville s'est portée acquéreur de l'emprise des murets et grillages qui longent le chemin pour préserver ce patrimoine unique qui fait de ce chemin une exception dans le paysage urbain niortais. Il est composé de venelles bordées de murets en pierres sèches.

Le projet de réhabilitation du chemin des Brouettes, qui a pris la forme d'un chantier participatif en 2016, a été initié par le Conseil de quartier de Souché, sensible depuis de nombreuses années à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel et bâti du Vieux-Souché. Porté par le Centre Socioculturel de Souché, ce chantier participatif est basé sur l'implication des habitants et la transmission de savoir entre les générations de la technique traditionnelle de la maçonnerie en pierres sèches.

Le Centre socioculturel de Souché va organiser plusieurs sessions de chantier de juin à octobre 2017 encadrées par des spécialistes.

Les services de la Ville de Niort : service Jardin et Espaces Naturels, Bureau d'études de la direction des espaces publics, direction Patrimoine et moyens, direction Urbanisme et Action Foncière et le service Proximité et Relations aux Citoyens se sont mobilisés pour accompagner et rendre possible ce projet.

Afin de lancer la seconde phase de ce chantier participatif qui débutera en juin 2017, il convient d'établir une convention de partenariat entre la Ville de Niort et le Centre Socioculturel de Souché.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat pour la réhabilitation du chemin des Brouettes entre le Centre Socioculturel de Souché et la Ville de Niort ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser au Centre Socioculturel de Souché la somme maximum de 7 360 € conformément à la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne-Lydie HOLTZ



CONVENTION DE PARTENARIAT

Action : *Réhabilitation du chemin des Brouettes*

ENTRE LES SOUSSIGNES :

RAISON SOCIALE DE L'ASSOCIATION : **CENTRE SOCIOCULTUREL DE SOUCHE**
ADRESSE : **3 rue de l'Aérodrome - 79000 NIORT**
SIRET : **490 800 653 00019**
Téléphone : **05 49 17 06 11**
Représentée par : **Liliane Blondin, Philippe Michelet, Gérard Benay :
Co-présidents**

ET

RAISON SOCIALE : **MAIRIE DE NIORT**
Service Proximité et Relations aux Citoyens
ADRESSE : **1 Place Martin Bastard – CS 58755 - 79027 Niort Cedex**
Téléphone : **05 49 78 74 78**
Représentée par : **Monsieur Jérôme BALOGE – Maire de Niort**

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

ARTICLE I – LE CONTEXTE

Le chemin des Brouettes est un patrimoine constitué de venelles bordées de murets en pierres sèches situé le long du Lambon dans le bas Souché. Il fait partie du chemin du 3^{ème} millénaire et du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). La question de la réhabilitation de ce chemin remonte à 2002, lorsque la ville a acheté l'emprise des murets. Le conseil de quartier de Souché, dans le cadre de son projet global de requalification du cœur de quartier, a proposé de mettre en place un chantier participatif pour la reconstruction des murets en pierre sèche. Le but étant de :

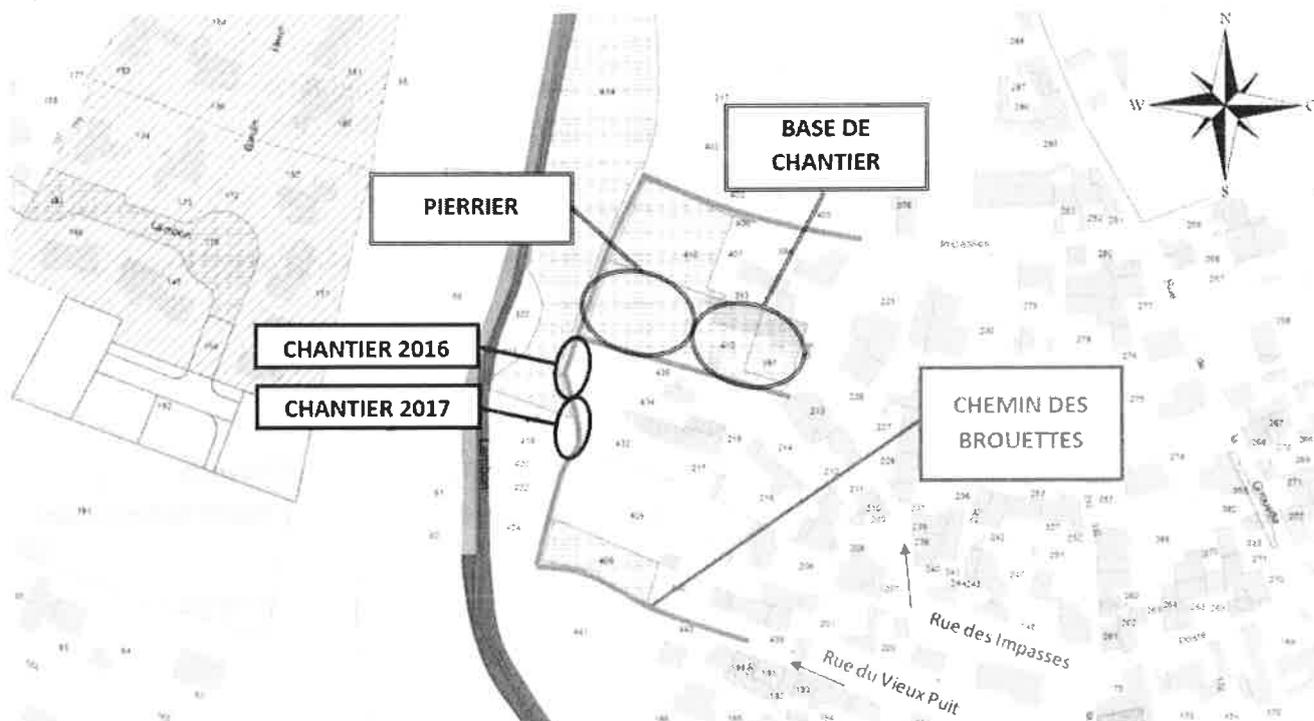
- Sécuriser le chemin et le rendre plus accessible,
- Participer à la préservation du patrimoine niortais,
- Impliquer les habitants et favoriser la transmission de savoir entre les générations
- Permettre aux participants de s'initier à la technique traditionnelle de la maçonnerie en pierre sèche.

Après une première expérience de chantier participatif en 2016, le conseil de quartier de Souché souhaite renouveler ce projet pour l'année 2017.

ARTICLE II – L'OBJET

Le Centre SocioCulturel de Souché assure la coordination du chantier participatif qui consiste à remonter les murets en pierre sèche qui se sont écroulés au fil du temps. La réhabilitation du chemin va se dérouler en plusieurs phases de travaux.

La présente convention concerne la seconde phase de chantiers qui consiste à remonter les murets côté ouest des venelles dans la continuité des travaux réalisés en 2016. C'est un tronçon accessible qui se situe à proximité d'un pierrier et d'un terrain de la ville qui pourra servir de base de chantier.



ARTICLE III – DATES ET CONTENU DES INTERVENTIONS

Ce projet se déroulera à compter du mois de juin de l'année 2017 selon les dates suivantes :

DATE	OBJET	DESCRIPTION
Mai 2017	Campagne de communication	Conférence de presse, information lors des manifestations locales, distribution de prospectus, réunion publique.
Juin 2017	1 ^{ère} période de chantier (3x5 jours)	Du 20 juin au 8 juillet : accueil de l'association Tremplin et de publics d'insertion (bénéficiaire du RSA)
Juillet 2017	2 ^{ème} période de chantier (3x4 jours)	3 semaines de chantier adolescent du 10 au 29 juillet encadrées par M. Boutaud et 2 animateurs du CSC.

Septembre 2017	3 ^{ème} période de chantier (5x2 jours)	Poursuite et finalisation de la première phase de travaux, par des périodes de 2 jours (vendredis et samedis).
Octobre 2017	Evaluation du projet	Réunion de bilan avec les élus de la ville.

ARTICLE IV – LES ENGAGEMENTS DE L’ASSOCIATION CSC DE SOUCHE

1) Les obligations techniques

- convenir avec la ville des travaux avant chaque session de chantier
- Enlever les piquets et les grillages quand cela est nécessaire
- Reconstruire le mur sur les fondations existantes
- Respecter une hauteur maximum de 90 cm et une épaisseur de 40 cm

2) Les obligations d’encadrement

- Encadrer le chantier avec du personnel disposant des diplômes et compétences nécessaires pour animer une telle activité (à fournir à la ville)
- Assurer la sécurité des participants (le port de chaussures de sécurité et de gants est obligatoire sur le chantier)

3) Les obligations de suivi du chantier

- Assurer la coordination administrative et logistique du projet
- Fournir un bilan des travaux après chaque période de chantier (selon tableau de l’article 3)

ARTICLE V - LES ENGAGEMENTS DE VILLE

1) Les obligations techniques

- Opérer un débroussaillage du chemin des Brouettes, du pierrier ainsi que du terrain de la maison située au 19 rue des Impasses qui servira de base de chantier

2) Les obligations de suivi du chantier

- Informer les propriétaires des terrains avant l’intervention sur les clôtures
- Contrôler le bon déroulement des travaux par la présence effective d’un technicien sur le terrain au moins une fois par semaine de chantier

Article VI : FINANCEMENT

La Ville de Niort, via les crédits de quartier de la vie participative, finance le paiement des prestations réalisées sur présentation de factures et pour un montant maximum de 7 360 €.

Article VII - MODIFICATION

Toute modification de la présente convention fera l’objet d’un avenant.

Article VIII – RESPONSABILITE

L’association sera responsable de tout dommage causé à autrui dans le cadre du chantier et renonce à tout recours contre la Ville.

Article IX – ASSURANCE

L'association s'engage à souscrire une assurance en Responsabilité Civile couvrant les risques du chantier et fournira une attestation à la Ville.

L'association s'engage à souscrire une assurance couvrant le matériel utilisé lors du chantier.

Article X - RECOURS

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal administratif de Poitiers, après avoir épuisé les voies de recours amiable.

Fait à Niort, le 6/07/2017 en deux exemplaires.

Centre SocioCulturel de Souché

Liliane Blondin : Co-présidente
Philippe Michelet : Co-président
Gérard Benay : Co-président

CSC SOUCHE
3 Rue de l'Aérodrome
79000 NIORT
Tél. 05 49 24 50 35
Fax : 05 49 24 96 62
N° SIRET : 490 800 653 00019



Mairie de Niort
Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée

Anne-Lydie HOLTZ

Jérôme BALOGE